



PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LA HAUTE-GASPÉSIE

MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 8 juillet 2026, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège n° 1 – Normand Landry

Siège n° 2 – Marise Ouellet

Siège n° 3 – Colette Rehel

Sont absents(es), les conseillers(ères) :

Siège n° 4 – Claude Cloutier

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Émond.

Madame Karolane Horth Bujold, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance et agit comme secrétaire d'assemblée.

## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

**77-07-2026**

## **02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

01 - Ouverture de la séance

02 - Adoption de l'ordre du jour

03 - Correspondance

04 - Adoption du procès-verbal

04.01 - Séance ordinaire du 3 juin 2026

04.02 - Séance extraordinaire du 10 juin 2026

04.03 - Séance extraordinaire du 18 juin 2026

05 - Trésorerie

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

05.02 - Offre de service – Raymond Chabot Grant Thornton

05.03 - Autorisation de signature des dossiers municipaux – Mme Karolane Horth Bujold,  
DG

05.04 - Coordination et accès bancaires Desjardins

06 - Hygiène du milieu-recyclage

06.01 - Aucun sujet

07 - Sécurité publique

07.01 - Aucun sujet

08 - Travaux publics

08.01 - Aucun sujet

09 - Aqueduc et eaux usées

09.01 - Aucun sujet

10 - Loisirs-tourisme

10.01 - Projet FRR Volet 3 – Vitalisation

- 11 - Santé et bien-être
  - 11.01 - Aucun sujet
- 12 - Urbanisme-développement du territoire
  - 12.01 - Aucun sujet
- 13 - Législation
  - 13.01 - Aucun sujet
- 14 - Affaires nouvelles
  - 14.01 - Étude de gouvernance en Haute-Gaspésie
  - 14.02 - Ligue Mer et Montagne – Balle molle – demande de don
  - 14.03 - Politique d'investissement – Fonds Première entreprise de la Pointe-de-la-Gaspésie
- 15 - Varia
- 16 - Période de questions
- 17 - Clôture et levée de la séance

**EN CONSÉQUENCE**

SUR UNE PROPOSITION DE : Normand Landry

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**03 - CORRESPONDANCE**

Aucun document déposé à titre d'information aux membres du conseil.

**04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**78-07-2026**

**04.01 - Séance ordinaire du 3 juin 2026**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**

SUR UNE PROPOSITION DE : Colette Rehel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**79-07-2026**

**04.02 - Séance extraordinaire du 10 juin 2026**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 juin 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**

SUR UNE PROPOSITION DE : Marise Ouellet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**80-07-2026**

**04.03 - Séance extraordinaire du 18 juin 2026**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 juin 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE : Normand Landry

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**05 - TRÉSORERIE**

**81-07-2026**

**05.01 - Rapport des dépenses autorisées**

ATTENDU que la directrice générale, greffière et trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Rehel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 30-06-2026 totalisant 30 277,97 \$;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

QUE le conseil ratifie les déboursés directs et paiements préautorisés (Hydro-Québec, Telus et autres fournisseurs en prélèvement) totalisant 3 281,37 \$;

D'autoriser la trésorière à faire le nécessaire pour effectuer le paiement des comptes à payer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**82-07-2026**

**05.02 - Offre de service – Raymond Chabot Grant Thornton**

ATTENDU que la municipalité a besoin de support pour la finition de son audit 2025;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marise Ouellet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité accepte l'offre de la firme Raymond Chabot Grant Thornton au coût de 250,00 \$ l'heure, pour des travaux estimés entre 15 et 20 heures selon la proposition du 29 juin 2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

83-07-2026

**05.03 - Autorisation de signature des dossiers municipaux – Mme Karolane Horth Bujold, DG**

ATTENDU que madame Karolane Horth Bujold occupe les fonctions de directrice générale, greffière et trésorière municipale, avec tous les droits et devoirs de gestion s'y rapportant; attendu que ce poste est permanent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Normand Landry

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Mme Karolane Horth Bujold, directrice générale, greffière et trésorière pour la municipalité de Mont-Saint-Pierre, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité les documents courants.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

84-07-2026

**05.04 - Coordination et accès bancaires Desjardins**

ATTENDU que madame Karolane Horth Bujold occupe les fonctions de directrice générale, greffière et trésorière municipale, avec tous les droits et devoirs de gestion s'y rapportant; attendu que ce poste est permanent;

ATTENDU que le conseil municipal peut autoriser les accès au compte AccèsD Affaires Desjardins à un employé gestionnaire afin d'être en mesure de fonctionner adéquatement dans ses fonctions au niveau administratif;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Rehel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soient accordés les accès d'administratrice principale et de signataire au compte à madame Karolane Horth Bujold pour le compte principal AccèsD Affaires Desjardins de la municipalité. À des fins de sécurité, le numéro de compte bancaire n'est pas inscrit à la résolution et sera transmis lorsque requis au personnel de Desjardins;

QUE, pour les fins de gestion administrative dans le cadre des fonctions de Karolane Horth Bujold à titre de directrice générale, greffière et trésorière municipale, la carte de crédit AccèsD Affaires Desjardins soit transférée au nom de madame Karolane Horth Bujold, ayant une limite de crédit de 3 000 \$ (trois mille dollars canadiens);

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

06.01 - Aucun sujet

**07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

07.01 - Aucun sujet

**08 - TRAVAUX PUBLICS**

08.01 - Aucun sujet

**09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES**

09.01 - Aucun sujet

## **10 - LOISIRS-TOURISME**

**85-07-2026**

### **10.01 - Projet FRR Volet 3 – Vitalisation**

ATTENDU que la municipalité désire améliorer le service à la clientèle en ajoutant des entrées électriques conformes aux normes d'aujourd'hui;

ATTENDU que la municipalité désire mettre les sites de la boucle A à deux services avec une borne de 20 ampères;

ATTENDU que la municipalité veut finir le broyage des sites;

ATTENDU que la municipalité désire changer les cabinets électriques (entrées électriques) selon les normes actuelles;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marise Ouellet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité dépose un projet dans le cadre du FRR Volet 3 – Vitalisation au montant de 500 000 \$, pour une contribution de 100 000 \$, pour l'électrification de la zone A;

QUE les autres éléments du projet sont déjà financés par d'autres programmes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

11.01 - Aucun sujet

## **12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

12.01 - Aucun sujet

## **13 - LÉGISLATION**

13.01 - Aucun sujet

## **14 - AFFAIRES NOUVELLES**

**86-07-2026**

### **14.01 - Étude de gouvernance en Haute-Gaspésie**

CONSIDÉRANT QU'en tant que gouvernements de proximité, les municipalités exercent de nombreux pouvoirs et compétences et se sont vu confier, au fil des années, des responsabilités dans des domaines de plus en plus variés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités font face à un défi de rareté de main-d'œuvre et de ressources financières générant des difficultés significatives pour la préservation de certains services à la population;

CONSIDÉRANT QU'il nous semble opportun d'encourager une réflexion et une mobilisation du milieu municipal en faveur d'une gouvernance municipale adaptée aux défis des municipalités de la Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le sous-volet Renforcement de la gouvernance permet de soutenir les démarches de réflexion visant à déterminer quels sont les modèles de gouvernance les plus adaptés à un territoire pour assurer des services de qualité à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Saint-Pierre reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Saint-Pierre désire adhérer à l'étude de renforcement de la gouvernance dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND LANDRY ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre appuie la démarche de la MRC de La Haute-Gaspésie et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie s'engage à superviser l'étude de gouvernance en Haute-Gaspésie;
- Le conseil autorise le dépôt de l'étude dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;
- Madame Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, est autorisée à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**87-07-2026**

**14.02 - Ligue Mer et Montagne – Balle molle – demande de don**

ATTENDU la demande de soutien reçue le 15 juin 2026 de la Ligue Mer et Montagne – Balle molle, initiative communautaire offrant aux jeunes de la Haute-Gaspésie la pratique d'un sport organisé sur le terrain de Gros-Morne;

ATTENDU QUE la municipalité soutient les initiatives destinées aux enfants dans la limite de son budget;

ATTENDU QUE la Ligue n'est pas une organisation légalement constituée et que la municipalité ne peut verser une aide financière directement à un individu;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Normand Landry

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité soutienne la Ligue Mer et Montagne – Balle molle par l'achat direct d'équipement sportif (balles, matériel d'entraînement ou autre matériel identifié avec la responsable), jusqu'à concurrence de 50 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer cet achat sur identification des besoins auprès de la responsable de la Ligue.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**88-07-2026**

**14.03 - Politique d'investissement – Fonds Première entreprise de la Pointe-de-la-Gaspésie**

ATTENDU QUE le Fonds Première entreprise de la Pointe-de-la-Gaspésie, initiative de la Caisse Desjardins et de ses partenaires, vise à soutenir le démarrage, l'acquisition, la relève, l'expansion, l'achat d'équipement ou le redressement d'une première entreprise (36 mois et moins) par des contributions remboursables;

ATTENDU QUE les municipalités du secteur desservi par la Caisse, de Petite-Vallée à Mont-Saint-Pierre, sont invitées à contribuer collectivement à la capitalisation du fonds pour un objectif d'environ 22 500 \$, montant apparié par la Caisse;

ATTENDU QUE la contribution proposée pour la Municipalité de Mont-Saint-Pierre est de 1 225 \$, pouvant être répartie sur trois ans, et que la participation du fonds est conditionnelle à l'adhésion de l'ensemble des municipalités du secteur;

ATTENDU QUE cette dépense n'était pas prévue au budget 2026;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Rehel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Mont-Saint-Pierre confirme sa participation au Fonds Première entreprise de la Pointe-de-la-Gaspésie pour une contribution totale de 1 225 \$, répartie sur trois ans;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le virement budgétaire requis vers un poste ouvert à cette fin, et à prévoir les versements subséquents aux budgets 2027 et 2028;

QUE cette participation soit conditionnelle à l'adhésion de l'ensemble des municipalités du secteur visé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **15 - VARIA**

Aucun sujet.

#### **16 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**89-07-2026**

#### **17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE : Normand Landry

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 20 h 45.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Je, Magella Émond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



---

Magella Émond  
Maire



---

Karolane Horth Bujold  
Directrice générale et greffière-trésorière